

T	E	X			
T	E	S		&	
D	O	C	U		
M	E	N	T	S	
D	E	S			
B	A	R	O	N	
N	I	E	S		

## Projet pour faire une église parrossiale à Mollans

Cote : AC Mollans – DD2/54

### Présentation du document

*Il y a eu à l'intérieur des remparts de Mollans trois églises paroissiales successives : la première était sous le titre de Notre-Dame ; elle est mentionnées dans différents textes du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Elle fut malmenée pendant les guerres de Religion, déclarée « disrupte » en 1590<sup>2</sup>, et remplacée suite à la visite pastorale de l'évêque à partir de 1606 par une deuxième église sous le titre de Notre-Dame de la Lauze et dont le chœur se trouvait à la place du presbytère actuel. Cette deuxième église s'avéra rapidement trop exigüe en fonction de l'augmentation de la population ; se posa la question d'en construire une troisième. C'est Jean-Thomas Ginoux, dont l'écriture est reconnaissable entre toutes, qui rédigea le projet de cette nouvelle église. Projet difficile car l'espace intra-muros était compté. Le document ci-dessous nous présente les alternatives. Il peut être daté vers 1740-1745.*

*Ce document est intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord il donne des informations sur l'état de la population, sur l'emplacement de la première église du Pont et de Notre-Dame de la Lauze, sur l'organisation ecclésiastique. La proposition d'une nouvelle église vers la porte du pont devra se confronter aux généalogies cadastrales du quartier afin d'en préciser l'extension imaginée. Enfin l'analyse de l'état d'esprit de la population par Jean Thomas Ginoux ne manque pas d'intérêt. Un tel document aide donc à mieux appréhender la configuration humaine et architecturale du village.*

Un cahier, x x y cm, x feuillets, 8 p.

### Retranscription

« Le lieu de Mollans est composé de deux cents vingt quatre habitants domiciliés ce qui fait près de mille personnes desquelles il y en a six cents soixante et quinze communians. Ainsi l'église parrossiale est trop petite ne pouvant pas contenir au delà de trois cents personnes la tribune comprise et sur le tout n'estant desservie que par deux prestres sçavoir le curé et le secondaire.

On a examiné et fait examiner si l'église existante aujourd'huy pourroit s'agrandir, mais il est impossible par sa situa(tion et sa forme aucuns on dit qu'il s'y pourroit faire deux chappelles du costé de la place par des arcs et des pilhets qu'on y feroit mais ces chappelles outre qu'elles seroient irrégulières, osteroient la clarté de l'église qui prend jour de ce costé et elles gasteroient la place et le passage de l'église. D'autres ont dit qu'elle pourroit s'allonger, mais outre qu'il faudroit boucher une rue et l'entrée de la maison d'Anthoine Baudin et de la cave de Milharet l'église seroit ridicule car alhors elle seroit trop longue par raport à sa hauteur et largeur l'estant déjà à l'estat présent. D'autres ont dit de faire un couvert en forme de chape au deuant de la porte de ladite église mais outre que cella rendroit l'église obscure, ne feroit pas un agrandissement considérable, enfin de qu'elle manière qu'on vueille l'entreprendre pour l'agrandir ce sera un ouvrage imparfait et ne fera jamais un agrandissement tel qu'il faut pour contenir tout le puple ainsi dépance inutile après laquelle il faudra revenir de nouveau et on seroit a la mesme paine qu'on est a présent.

Mon sentiment est donq d'en faire construire une suffisante et au delà pour contenir tout le puple non seulement qui se trouve a présent audit lieu mais au double s'il se peut afin de ne pas exposer nos successeurs à estre dans la mesme paine ou nous sommes à present car depuis vingt cinq ans le lieu c'est augmenté de plus de cinquante familles cella se voit par le dénombrement qui en fut donné par les consuls sur les ordres du commandant de la province le 7<sup>e</sup> 9bre 1690 et par messire Lely Florens prebtre curé pour l'hors dudit lieu au mesme temps par lesquels on voit que le lieu estoit composé de cent soixante six familles ancien catholiques et cinq nouvelles convertyes qui

<sup>1</sup> . L'Abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon : histoire, archéologie, rayonnement. Roseline Bacou ; Guy Barruol . les Alpes de lumière, 2001.

<sup>2</sup> . AC Mollans, HH (déclassé), comptes consulaires de 1590.

composoient en tout huit centz huict personnes et aujourd’huy il s’y trouve comme il a esté dit deux cent vingt quatre familles qui composent plus de mille personnes.

Il faut en premier lieu choisir la place et ensuite donner le moyen le plus facile pour la dépanche, dans l’un et l’autre je fairay des raisonnemens pour combattre les santiments opposés et pour establir la plus solide commodité d’un chacun et par avance je diray qu’en fait d’édifice, construction ouvrage ou autre entreprise qu’elle que ce soit pour un publiq ou corps de communauté on n’a qu’a vouloir et estre d’accord et certainement avec le temps on en vient à bout et on réussit tousjours pourveu que cella se fasse avec meure délibération et réflexions telles qu’il faut quand que de commencer.

Or pour le choix de la place d’une église il faut raisonner sur la commodité publique et sur le plus ou le moins de la dépanche. Autrefois et le plus anciennement que nous pouvons découvrir il y avoit deux paroisses audit lieu, une dans le village sous le vocable de Nostre Dame de la Lauze qu’on appelloit vulgairement Nostre Dame du pont. Celle cy estoit construite à l’endroit de la maison de Blaize Homage<sup>3</sup> et voisins et comprenoit partye de la place, et l’autre estoit hors du village sous le vocable de St Michel construite à l’endroit où est encore à présent la chapelle de St Michel au quartier de ce nom, et c’est là où le cimetièrre subsiste encore. Il y avoit encore une chapelle de secours qui est le prieuré de St Marcel titulaire de la paroisse où la chapelle subsiste et jouignant laquelle y avoit un autre cimetièrre. Ces paroisses estoient l’une régulière et l’autre séculière et à la chacune y avoit un prieur curé. Il paroist mesme que la régulière qui est sous le titre de St Pierre St André St Marcel et Nostre Dame de la Lauze estoit desservie par un curé moyne un secondaire et un cler, et la séculière par le prieur curé et qu’en l’année 1535 lesdits prieurés estant sur une mesme teste et les habitans réduits au nombre de soixante et dix qui s’estoient renfermés et réunis dans et entre les murs du village il fut fait union des deux paroisses en celle de Nostre Dame de la Lauze qui seroit desservie par un curé un secondaire un troiziesme preste et un cler.

Cette église de Nostre Dame de la Lauze se trouvant trop petite en 1612, il en fut construit une nouvelle à l’endroit où elle est à présent et l’ancienne détruite pour y former la place du pont à la maison dudit Homage et en 1680 ; cette nouvelle église fut agrandie par un allongement de la maison de Jean Michel, ainsi on voit que le village a creu et augmenté de temps en temps et c’est pour cella que nous sommes aux mesmes paines que nos pères ont esté.

On auroit proposé de construire une nouvelle église à l’endroit des jardins ou fueilles des sieurs Joseph et Damin Anthoine Maurin de sieur Dominique Louis Maurin et au jardin de la cure laquelle se trouveroit attenante à la maison de la cure et de prendre les maisons de monsieur des Beaumettes, de Claude Reymon, Jacques Brusset, des hoirs de Leonnart Nicolas et chasal de Claude Favier pour y former au devant une place et simetièrre, s’appuant sur les murailles du lieu et y formant deux entrées, mais deux obstacles le premier qu’on estime que les murailles ne sont pas asses fortes pour soubstenir un voûte aussi considérable y ayant veu de nos jours faire des encoules pour la soubstenir en l’estat à plus forte raison si elle estoit chargée, et le 2<sup>e</sup> que les cloches qui ne seroient pas autant elevées quelles le sont à présent on ne sçauroit les entendre d’aucun bout du village et encore moins du fauxbourg puis qu’à présent on ne les entend pas et qu’on est dans la dure necessité de faire passer une clochette pour advertir le debnir ( ?) de la messe et autres offices.

Sur ces difficultés très justes monsieur de Simiane proposa de donner sa terre ditte le saffranier au dessous du plus haut chasteau ou véritablement il y auroit une place grande et vaste pour une église, mais outre qu’il en cousteroit des sommes considérables pour applanir le terrain et rochers par sa situation panchante ou pour l’élever, il faut convenir que le lieu seroit très difficile et incommodé aux habitans sur tout pour y présenter les corps morts, et encore pour les personnées aagées ou incommodées estant presque inassessible et ne pouvant par aucun endroit en adoucir les avenues et approches et il resteroit tousjours la mesme difficulté du son des cloches qui ne pourroient estre entendues du bout du village et du fauxbourg dont les (...) des rochers et des chasteaux l’abatroit.

---

<sup>3</sup>. Une reconstitution cadastrale à partir du parcellaire de 1723, la situerait approximativement à l’emplacement de l’actuelle boucherie. Il reste donc à aller dans les caves afin de vérifier s’il reste quelque trace de cette église primitive.

Enfin toute reflections faites on ne trouve dans le lieu aucune place vuide prope et convenable pour la construction d'une église. Il faut donc recourir aux passages de certaines maisons et bastiments pour ce faire, aucuns habitants ont jetté leur veüe sur les maisons de Toussains Roux, Jacques Joseph Goudard, André Sautel et Michel et Pierre Isnard, disant qu'on trouveroit là des tuilles et des pierres autant qu'il en seroit neccessaire pour construire et couvrir l'église en façon qu'il ne manqueroit que la pierre de tailhe des angles de la porte et fenestres y en ayant qui suffiroit pour les arts, qu'à cet endroit en y faizant deux voutes l'une sur l'autre la plus basse serviroit de cavau et cimetièr et l'autre pour l'église que le clocher seroit tout fait par la tour qui y est attenante que cet endroit seroit le plus commode aux habitants que les cloches quand mesme elles seroient encore plus petites qu'elles ne sont on les entendroit non seulement de tout le village et du fauxbourg mais encore de presque tout le terroir, qu'une des cloches serviroit d'orloge et qu'il suffiroit de la dépance des contrepoids et autres machines qui auroient leur élévation et pante libre dans ladite tour que cette église auroit son entrée sur le devant à la rue de l'entrée du village à plain pied du pont et de la place, que les murailles du lieu serviroient de murailles à l'église et épargneroient du travail et des matériaux qu'on y formeroit des fenestres à beau vitrage avec une génoise ce qui fairoit de ce costé là une belle fassade. Le devant uny et destaché avec un grand rond de fenestre et l'autre costé de la rue en mesme fassade et génoise, que cella embéleroit et sur le tout que l'endroit seroit très commode et de convenance à tout le puple et infiniment mieux à monsieur de Simiane qu'à l'endroit où est l'église à présent.

Et examinant cete pansée on trouve que c'est la meilheure et la plus judicieuse si l'endroit estoit asses grand et vaste je serois fort de ce santiment mais je crains fort que l'endroit ne soit trop petit à moins que d'y joindre une partie de la maison du sieur Ginoux chirurgien c'est à dire tout à plain de sa cuisine et comme il seroit fort difficile de l'obliger à consentir à ce démembrement sans prendre toute la maison il faudroit pour l'indampner d'une partie achepter l'écurie et grenier à foin de Thomas Marin attenante et au dessoubs la maison dudit sieur Ginoux et la luy bailher en échange et par là ledit sieur Ginoux remplaceroit une partye de ce qu'il luy seroit prix, car il faut convenir que si bien l'interest particulier doit ceder à celuy du publiq néantmoins on ne peut jamais obliger un particulier de relacher une partye sans le tout ainsi si cella pouvoit réussir je croirés que l'étendu en seroit asses grande qu'on conserveroit la rue et qui ce fairoit un corps d'église proportionné à la neccessité présante et pour un long temps advenir.

Supposé donq que ce projet fut du gout de monsieur de Simiane et des habitants il faut en premier lieu convenir à l'amiable avec les particuliers possesseurs desdites maisons du prix d'icelles et n'en voulant convenir à l'amiable après une sommation se pourvoir à monseigneur l'intendant pour les prendre à l'extime d'experts maistres massons et en payer la valeur entre leur mains ou en cas de refus par dépôt.

Les portes, ferrements, fenestres, poutres, soliveaux et autres bois des dites maisons exposés en vente produiroient quelque chose, et une fois l'église faicte on vendroit celle qui sert à présent avec les cimetières de St Michel et St Marcel et encore celuy que Mr de Simiane doit bailher et le tout ramassé fairoit une somme qui remplaceroit partie des prix desdites maisons.

Dailleurs, les courvées des habitants pour la facture des fours à chaux, charroir, des matérieaux et sable épargneroit considérablement.

Il reste de parler pour survenir à la dépance il faudroit donner à prix fait la démolition des maisons et la construction de l'église jusques à son entière perfection pe.. à placer les tableaux et ornements et enfin à y faire le service, auquel prix fait chacun y doit contribuer à proportion comme au cas de droit et ne seroit pas juste que les con.. fournissent aux manuvres parce que les habitants seroient trop fatigués et cella les détourneroit trop long temps de leur travaux. C'est pour cella que le prix fait en estant donné l'entrepreneur se choisiroit les ouvriers et manuvres et fairont son marché avec eux. A l'égard du presbitaire, c'est à la charge des prieurs déciamants ; à costé du maistre autel on y formeroit la sacristye et encore des archives pour la communauté.

Et afin d'avoir quelque secours du roy il faudroit faire précéder toutes délibérations et desseins une visite pastorale du seigneur évêque dans laquelle il déclara la neccessité qu'il y a d'une nouvelle église et la pauvreté des habitants en concequence qu'il donna une letre pour les ministres des

conseils de conscience et de finance et ensuite pour ce qu'il deffaudroit, demander au conseil une permission d'imposer un vingtain pour cinq ou six ans de tous fruits avec un souquet sur le vin et un imposition sur les couquons soyes et bestiaux, et demander le souquet du vin à perpétuité pour l'entretien et de l'orloge et tout cella se payeroit sans fraix et sans incommoder personne. »